

non pas comme l'Hercule de la fable en les supprimant ou en les réduisant à l'impuissance; mais en les contenant et en les réglant. Hercule aujourd'hui ne tue plus les géants; Hercule crée des géants pour l'aider et le servir!

Ici, dans cette région, dans ce département surtout, aux champs comme dans les cités, travaillent pour l'homme et à côté de lui ces infatigables serviteurs. Ils labourent et vanent comme ils filent et tissent. Ils coupent la paille et la racine comme ils coupent la fonte et le fer. Près des villes qui grandissent avec une rapidité toute américaine et dont les faubourgs semblent se tendre la main, s'élèvent des fermes qui sont de véritables usines. Rien ne se perd, tout se multiplie dans leurs travaux qui servent d'enseignement à la petite culture. Le capital d'exploitation qui les fait marcher s'élève sans cesse; le bétail charge de plus en plus chaque hectare, et, de plus en plus, les engrais naturels et artificiels assurent et augmentent sa fécondité. Parfois, de petites lignes de fer privées vont rejoindre les grandes lignes que l'Etat a concédées et ces courts embranchements qui économisent la main-d'œuvre, qui abaissent le prix des transports relient autant de fermes que de fabriques quand le réseau que l'Etat et le département doivent concéder encore sera terminé.

Bientôt, dans quelques semaines, j'en ai la ferme confiance, au prix d'une insignifiante subvention qui sera plutôt le signe de la propriété du département et son hypothèque sur les bénéfices à partager dans l'avenir qu'une dette souscrite et un sacrifice accepté, le conseil général aura doté le Nord de voies nouvelles qui développeront un trafic que plusieurs compagnies envient et devinent encore plus qu'elles ne le connaissent. Il aura ainsi complété et merveilleusement couronné une œuvre en apparence plus modeste, mais non moins utile à l'agriculture, l'achèvement en six années des chemins vicinaux de toute classe et de toute catégorie. Plus chèrement, car il s'agit d'une dépense de près de 28 millions, mais, équitablement, car il s'agit d'aider des communes pauvres à se donner le nécessaire quand elles ont contribué à payer le luxe des autres, il se sera associé à la grande et généreuse pensée que l'Empereur a réalisée en créant le 15 août 1867, au camp de Châlons, la caisse des chemins vicinaux.

Grâce à cet énergique surcroît de capital que l'Etat, le département, les communes ajoutent, sous la forme de voies de communication, au capital d'exploitation des particuliers, l'industrie et l'agriculture pourront de mieux en mieux s'enrichir l'une à côté de l'autre et réciproquement s'emprunter l'une la variété, la grandeur, la hardiesse des procédés, l'autre les habitudes d'économie, de sagesse et de patience.

Economie, sagesse, patience, ce sont, en effet, autant de vertus que l'agriculture enseigne et commande. Grands et petits propriétaires, fermiers et journaliers en font chaque jour l'apprentissage en même temps que l'apprentissage de leur glorieuse profession. Sous l'œil de Dieu qu'ils éprouvent chaque jour le besoin d'invoquer, courbés sur cette terre qu'ils ne maudissent jamais, même quand elle ne les récompense pas de leurs sueurs, forcés qu'ils sont de subir les variations atmosphériques, les sécheresses trop longues comme les pluies trop abondantes, ils tâchent de lutter contre la nécessité sans se révolter contre elle.

Ils savent ce que c'est qu'un retard, ce que c'est qu'un obstacle; ils savent allier la résignation courageuse à l'effort obstiné et aux longs espoirs. L'expérience d'ailleurs aiguise et trempe leur bon sens.

Pour avoir un peuple sensé et indépendant, il suffit, messieurs, de transporter ces habitudes et ces qualités dans la vie publique, et quand l'expérience, le travail quotidien les ont fait conquérir dans la vie privée, elles s'y transportent naturellement et d'elles-mêmes. Par une heureuse contagion, elles pénètrent dans les classes même à qui la nature de leurs travaux apprend, pour ainsi dire, du moins physiquement, la prévoyance et la résignation, et chez qui le désespoir s'excuse par les misères que leur amènent de brusques variations dans le prix des matières et des produits manufacturés. Elles finissent aussi par comprendre, ces classes, que le patron parfois souffre aussi cruellement que l'ouvrier, et que le désordre, la violence, les révoltes, au lieu de les atténuer, ne font qu'aggraver ces terribles crises que la surveillance inquiète des gouvernements, que l'étude attentive des besoins et des forces productives des peuples, sans intervention illégitime et dangereuse, ne peuvent pas toujours détourner de leur tête et qui s'abattent sur leurs métiers comme les orages s'abattent sur le champ des cultivateurs.

Les discordes civiles sont les plus redoutables de ces orages, et longtemps après qu'elles sont passées, on en retrouve la trace aux ruines comme aux rançures qu'elles laissent après elles. Ces derrières traces disparaîtraient bien vite si partout en France, les populations avaient le même cœur, la même raison, la même volonté que les nôtres. Actives et calmes, réservées et cependant affectueuses — je suis bien touché d'en avoir eu déjà la preuve — quand elles sentent qu'on les aime et qu'on les respecte, libérales sans être révolutionnaires, elles ne demandent qu'à travailler en paix, qu'à voir l'ordre et l'avenir assurés; qu'à prendre et qu'à garder leur part légitime dans le gouvernement de leurs propres affaires. L'empereur et le pays sont allés au-devant l'un de l'autre pour sanctionner ce salutaire partage et personne ne peut aujourd'hui prétendre que le champ constitutionnel qu'ils ont ouvert ne donne pas assez d'air et d'espace à la lutte naturelle et légale des opinions et des partis, à tous ceux qui, par des moyens divers, mais loyalement et sans révolutions, cherchent la justice et le progrès.

Travaillons donc tous dans ce champ politique avec le courage et la patience qu'apportent sur leur sillon les agriculteurs auxquels le jury va décerner ses primes et ses médailles. Ils sont si intéressés à ce que nous suivions leurs exemples. Nos fautes, nos divisions ont leur contre-coup dans les granges aussi bien que dans les ateliers. Préparons la terre et ne lui demandons succes-

sivement que ce qu'elle peut nous donner. Ne la laissons point envahir par les herbes folles ou mauvaises. Soyons unis, soyons modérés dans nos ambitions, persévérants dans nos efforts. La plus importante de toutes les moissons, car elle appartient à tous, la moisson qu'il s'agit de faire pousser et murir, c'est la liberté, la prospérité, la grandeur de la patrie!

Voici ce qui se passe... en Normandie:

En présence du maintien du prix de la viande, malgré l'énorme baisse sur les bestiaux, le maire de Caen a réuni à l'Hôtel-de-Ville un certain nombre de bouchers de la ville.

Il a été convenu que le prix de la viande serait abaissé au moins de 10 centimes par kilogramme pour la première catégorie, et de 20 centimes pour chacune des catégories inférieures.

Ne pourrait-on faire quelque chose d'analogue à Roubaix?...

Dans l'avant-dernière nuit, un vol assez audacieux a été commis rue du Collège, chez M. H..., négociant. Des malfaiteurs se sont introduits dans la maison en descendant la grille d'un des soupiraux de la cave, et ont enlevé du linge de table, des effets d'enfants, une douzaine de couteaux, une douzaine de couverts Ruoltz, six cuillers à café et divers autres objets. M. et M^{me} H... étaient absents; la bonne et les enfants couchés, à l'étage, n'ont rien entendu.

Après avoir fait leur choix, les voleurs ont bu et mangé, puis se sont retirés par où ils étaient venus, oubliant dans la cave, un sac de toile contenant un mouchoir de poche blanc, un pain et du beurre.

Il y a quelques jours, un cabaretier, habitant le Haut-Fontenoy, le sieur L..., se présentait chez un négociant en vins et liqueurs de la rue Neuve, M. G..., demandant à lui emprunter 100 francs, qu'il devait, disait-il, à un marchand de liqueurs chez qui il s'approvisionnait d'habitude, mais qu'il voulait quitter pour se fournir désormais chez M. G....

Ce dernier connaissant L..., et n'ayant aucune raison de mettre en doute ce qu'il lui racontait, lui prêta la somme demandée et consentit à lui confier pour 350 francs de vins et liqueurs.

Hier, M. G... apprenait qu'il avait été dupé d'un efforté coquin, et que L..., après avoir fait enlever ses meubles, s'était réfugié en Belgique, laissant d'assez fortes dettes chez d'autres marchands de liqueurs de la ville.

Plainte a été déposée.

La police de Roubaix vient de dresser procès-verbal contre un boulanger qui trompait ses clients sur le poids du pain qu'il leur livrait. C'est sur la plainte de l'un d'eux qu'une enquête a été ouverte par le commissaire du quartier.

Dimanche soir, dans un bal public du quartier du Fontenoy, deux danseurs, les sieurs D... et V..., se prirent de querelle et les choses vinrent bientôt à un tel point qu'on pria ces individus de sortir. V... s'en alla alors, attendre D... dans la rue de l'Empereur où il savait qu'il devait passer. Quand il l'aperçut, il se jeta sur lui et une lutte s'engagea, pendant laquelle D... tira de sa poche un couteau dont il frappa son adversaire qui eut la main gauche traversée d'outre en outre. La blessure est si grave qu'elle peut amener la perte de la main.

D... a été arrêté.

La dame J..., rentière à Tourcoing, se croit affectée de plusieurs maladies. Rien ne saurait lui ôter ces chimères de l'esprit et les médecins, qui refusaient de se prêter à sa fantaisie en lui signant des ordonnances, ont été successivement congédiés par elle.

Ces jours derniers, elle se retira dans une petite propriété qu'elle possède dans les environs et se mit à composer elle-même des médicaments dont elle trouvait la formule dans d'anciens ouvrages de médecine. A la suite d'une potion qu'elle a prise avant-hier, elle en proie à d'atroces douleurs et manifesta tous les symptômes de l'empoisonnement.

De prompts et intelligents secours lui ont été heureusement donnés à temps, et l'on peut espérer quelle ne se ressentira pas de son imprudence, mais son état a, pendant 24 heures, inspiré les plus graves inquiétudes. Espérons que cette leçon lui profitera.

Voici le programme du concert qui sera donné aux membres honoraires de la Grande-Harmonie, le dimanche 3 juillet, à quatre heures précises, dans les jardins de M. Descat, maire de Roubaix:

1. Marche militaire, — Gandner.
 2. Andante de la symphonie en ut mineur, arrangé pour harmonie par M. Victor Delannoy, — Beethoven.
 3. Fantaisie sur le premier jour de bonheur, arrangé par Renault, — Auber.
 4. Valse, — Strauss.
- 2^e PARTIE.
1. Ouverture du Tannhäuser, arrangé pour harmonie par M. V. Delannoy, — Wagner.
 2. Polka pour piston, par M. Boulcourt, — Bousquet.

3. Grand air varié, — V. Delannoy.
4. Redowa, — Gurtner.

Le tribunal correctionnel de Tournai vient de condamner, par défaut, à deux ans de prison le sieur Malcaze, ex-directeur du Théâtre de cette ville, convaincu de banqueroute frauduleuse.

On n'a pas oublié que le sieur Malcaze a dirigé aussi pendant une saison, le théâtre de Roubaix.

FRONTIÈRE. — Le Courrier de l'Escout raconte que la gendarmerie de Leuze, accompagnée de M. le bourgmestre de Tourpes, s'est rendue samedi, vers quatre heures du matin, au domicile du sieur Constant Degouiss, négociant-cultivateur en ladite commune, afin de l'arrêter en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Tournai qui ordonnait le dépôt de sa personne à la maison d'arrêt pour dettes. En voyant ceux-ci, il s'empara subitement d'un revolver, et trompant la surveillance des gendarmes, il s'en déchargea un coup dans la bouche. Immédiatement appelé, M. le docteur Quintin de Leuze, se rendit en toute hâte en la demeure dudit Degouiss afin de constater les lésions. Le blessé s'opposant à l'examen de la gorge, le docteur n'a pu constater les lésions internes, ni suivre le trajet de la balle ni l'extraire s'il y avait lieu; il a pu cependant constater des caillots de sang dans la gorge. L'état du blessé est très grave.

M. le juge de paix de Quevaucamps a procédé à l'interrogatoire du blessé.

Ce tragique événement cause la plus pénible émotion dans la commune de Tourpes.

Nous apprenons que M. Schrevens, médecin légiste, s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. le docteur Quintin.

(Courrier de l'Escout.)

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris
du Mardi 28 Juin 1870

Rente 3 p. 0/0	72.70
id. 4 1/2 p. 0/0	103.95

Cours public d'histoire naturelle
Mercredi, 29 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.

Organes des sens
Le toucher, le goût et l'odorat

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.47 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11.
Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.29 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.
Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36.
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1 ^{re} et 2 ^e cl.) — 7.38 — 9.36.
Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1 ^{re} cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.
Dunkerque. — Matin : 5.47 — 9.51 — Soir : 6.13.
Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.
Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.
Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.2 — 3.31 — 7.38.

Bourse de Paris
du Mardi 28 Juin 1870

Rente 3 p. 0/0	72.70
id. 4 1/2 p. 0/0	103.95

Cours public d'histoire naturelle
Mercredi, 29 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.

Organes des sens
Le toucher, le goût et l'odorat

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.47 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36 — 11.11.
Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.29 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.
Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.43 — 7.38 — 9.36.
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1 ^{re} et 2 ^e cl.) — 7.38 — 9.36.
Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1 ^{re} cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.
Dunkerque. — Matin : 5.47 — 9.51 — Soir : 6.13.
Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.
Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.
Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.2 — 3.31 — 7.38.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

Usines à gaz réunies
Constituée le 31 juillet 1863, chez M^e LINDET, notaire à Paris.

Administration et siège social à Paris, rue Vivienne, 53

ÉMISSION
DE
24,000 OBLIGATIONS
hypothécaires
AVEC
SUBVENTIONS MUNICIPALES
de 9,400,000 fr.

EXPOSÉ.

La Société des Usines à Gaz réunies, pour les opérations prennent une extension toujours croissante vient de s'assurer la possession de vingt-deux nouvelles usines à gaz, ce qui porte à trente-quatre le nombre des usines appartenant à la Société.

Garanties
1^o Valeur des usines
Les trente-quatre usines appartenant à la Société représentent une valeur totale de dix millions quatre cent soixante mille francs (10,460,000 fr.).

2^o Fermage des usines
Toutes les usines de la Société sont affermées pour une somme annuelle minimum de neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs (985,000 fr.).

Ce produit minimum est assuré à la Société par des contrats de fermage qui ne peuvent, dans aucun cas, donner un résultat inférieur; ces contrats doivent, au contraire, réaliser des bénéfices plus considérables dans quelques années, la vente du gaz allant toujours en augmentant dans chaque usine.

PAYEMENT DES INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS
Le service des intérêts et l'amortissement des obligations ne nécessitant qu'une somme annuelle de 569,000 francs, est assuré et garanti par des contrats de fermage établis pour la Société un revenu fixe de 985,000 fr.

3^o Hypothèques
Des hypothèques spéciales collectives seront consenties, au profit des obligataires, sur les usines de la Société.

4^o Subventions municipales
Accordées à la Société des Usines à Gaz réunies, s'élevant à une somme totale de 9,400,000 francs.

Aux termes des traités faits entre les villes et la Société, lesquels ont été ratifiés par décisions préfectorales, il est accordé des subventions s'élevant ensemble à une somme totale de 9,400,000 francs pour éclairage municipal.

Cette somme est à recevoir intégralement par la Société des Usines à Gaz réunies en un délai de 40 années.

Ces subventions viennent apporter à la Société un surcroît de ressources et servir de garantie supplémentaire pour les engagements contractés vis-à-vis des porteurs d'obligations.

COMITÉ DES OBLIGATAIRES
Les obligataires seront représentés par un comité composé de cinq membres, formé à cet effet et parmi les plus forts souscripteurs d'obligations.

Souscription
à 24,000 obligations hypothécaires avec subventions municipales DE 9,400,000 FRANCS

Ces obligations sont émises à 250 francs, remboursables à 300 francs en quarante années.

Elles ont droit à un intérêt annuel de 15 fr. payable au siège social, par semestres échéant le 15 janvier et le 15 juillet.

Soit un placement hypothécaire, intérêts et amortissement compris, de plus de SEPT p. CENT (7 p. 0/0).

La jouissance commencera le 15 juillet 1870.

en souscrivant... 50 fr.
à la répartition... 50 fr.
le 1^{er} septembre 1870, à la remise du titre libéré 150

250 fr.

Tout souscripteur qui voudra se libérer par anticipation aura droit à une bonification de 2 fr. par titre.

Les obligations seront cotées à la Bourse de Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

tat inférieur; ces contrats doivent, au contraire, réaliser des bénéfices plus considérables dans quelques années, la vente du gaz allant toujours en augmentant dans chaque usine.

PAYEMENT DES INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS
Le service des intérêts et l'amortissement des obligations ne nécessitant qu'une somme annuelle de 569,000 francs, est assuré et garanti par des contrats de fermage établis pour la Société un revenu fixe de 985,000 fr.

3^o Hypothèques
Des hypothèques spéciales collectives seront consenties, au profit des obligataires, sur les usines de la Société.

4^o Subventions municipales
Accordées à la Société des Usines à Gaz réunies, s'élevant à une somme totale de 9,400,000 francs.

Aux termes des traités faits entre les villes et la Société, lesquels ont été ratifiés par décisions préfectorales, il est accordé des subventions s'élevant ensemble à une somme totale de 9,400,000 francs pour éclairage municipal.

Cette somme est à recevoir intégralement par la Société des Usines à Gaz réunies en un délai de 40 années.

Ces subventions viennent apporter à la Société un surcroît de ressources et servir de garantie supplémentaire pour les engagements contractés vis-à-vis des porteurs d'obligations.

COMITÉ DES OBLIGATAIRES
Les obligataires seront représentés par un comité composé de cinq membres, formé à cet effet et parmi les plus forts souscripteurs d'obligations.

Souscription
à 24,000 obligations hypothécaires avec subventions municipales DE 9,400,000 FRANCS

Ces obligations sont émises à 250 francs, remboursables à 300 francs en quarante années.

Elles ont droit à un intérêt annuel de 15 fr. payable au siège social, par semestres échéant le 15 janvier et le 15 juillet.

Soit un placement hypothécaire, intérêts et amortissement compris, de plus de SEPT p. CENT (7 p. 0/0).

La jouissance commencera le 15 juillet 1870.

en souscrivant... 50 fr.
à la répartition... 50 fr.
le 1^{er} septembre 1870, à la remise du titre libéré 150

250 fr.

Tout souscripteur qui voudra se libérer par anticipation aura droit à une bonification de 2 fr. par titre.

Les obligations seront cotées à la Bourse de Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûtent pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûtent 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

TROIS éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois, PARIS, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS: 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne tout autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris; 14 francs, Départements); on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages